



07.02.2009

Libre compte rendu du lancement du concours "Grenzen Fliessen"

samedi 31 janvier 2009 à l'hôtel de ville de Ferrette



Le concours "Grenzen Fliessen" organisé par la société Jeanne de Ferrette / Johanna von Pfirt Gesellschaft a été lancé ce samedi 31 janvier à Ferrette (voir l'annonce et le programme ci-dessous) conjointement par la société Jeanne de Ferrette et par Paneurope Alsace. Cette rencontre était organisée par **M. Philippe NUSS**, vice-président de la société Jeanne de Ferrette et secrétaire général de Paneurope Alsace. Le **comte Christian d'ANDLAU**, président de [Paneurope Alsace](#) a ouvert la séance, salué les éminents participants, et souligné les grandes lignes du concours "Grenzen fliessen". Les interventions se sont faites en français et en allemand et M. André Dubail a donné un résumé dans l'autre langue de chaque intervention pour les quelques participants non bilingues.

M. Peter Heinrich von WESSENBERG (photo de gauche) a lu trois adresses, celle de l'archiduc Michael-Salvator de Habsbourg-Lorraine et celle du comte Ferdinand Kinsky, respectivement président et président d'honneur de la société Jeanne de Ferrette, ainsi que celle de M. Ulrich Bohner, secrétaire-général du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

M. Christian WILSDORF, directeur honoraire des archives départementales du Haut-Rhin a tout d'abord évoqué les sept générations de comtes de Ferrette. Il souligne qu'à propos de



Jeanne de Ferette, il faut r...etenir qu'elle a empêché l'extinction des Habsbourg en donnant plusieurs enfants à Albert II. Il appella aussi à la réalisation de photos d'art des statues de Jeanne de Ferrette et de Albert II se trouvant dans la cathédrale de Vienne (Stefansdom). Le comté de Ferette a été transmis à Mazarin par Louis XIV puis aux Grimaldi (Monaco) qui en portent aujourd'hui encore le titre. Un participant fait remarquer que les Habsbourg ont cédé à Louis XIV quelque chose qui ne leurs appartenait pas puisque le comté de Ferrette relevait théoriquement de l'évêché de Bâle. L'intervenant répond alors que le droit comptait moins que les rapports de force. Nous nous permettrons de préciser plutôt, hier comme aujourd'hui, le droit est le plus souvent la transcription de rapports de forces.



Le **professeur Thomas ZOTZ**, de l'université de Fribourg (photo de gauche) est ensuite intervenu sur un sujet passionnant et important et trop souvent méconnu en Alsace: "Friedrich II im Elsass. Die Pfalz zu Haguenau als Bühne staufischer Politik". Grace aux Hohenstaufen et au rôle privilégié qu'il donnèrent à Haguenau et à l'Alsace ("Das Elsass hat im XIII Jahrhundert eine grosse Bedeutung gewonnen"), cette région a alors acquis un rôle important au XIIIe siècle. Les Hohenstaufen fondent Haguenau en 1111. "Barbarossa blieb im elsässischen Bahn seines Vaters" et lance une croisade à partir de Haguenau. Quant à Henri VI, il séjourna huit fois à Haguenau et y fêta même deux fois Noël. Enfin, Frédéric II (à ne pas confondre avec son homonyme prussien du XVIIIe siècle), à qui l'essentiel de l'exposé était consacré, séjourna pas moins de 23 fois à Haguenau et seulement 17 fois à Spire, 14 à Nuremberg, 6 à Francfort et 3 fois à Mayence! Haguenau fut aussi le refuge des Hohenstaufen durant les périodes troubles. Nous publierons prochainement intégralement sur ce site le texte de l'intervention du Professeur Zotz qui insista même en qualifiant l'Alsace et Haguenau de "Kernreich" et de "Stammland" des Hohenstaufen.

M. Jean-Claude REBETEZ, conservateur des archives de l'ancien Evêché de Bâle nous a livré "Quelques réflexions sur la notion de frontières dans l'histoire. Le cas de l'ancien Evêché de Bâle". Son propos était illustré par de nombreuses cartes géographiques très détaillées.



Lors de la discussion, le professeur Maulin, directeur de l'Institut des Hautes Etudes Européennes de Strasbourg" lui a demandé si, au cours des siècles lors des différentes modifications de frontières de l'évêché, la question linguistique jouait un rôle. L'évêché a en effet pendant longtemps rassemblé des populations germanophones et francophones. "Non", a répondu clairement monsieur Rebetez, les questions linguistiques commencent à jouer un rôle seulement au XIXe siècle. Nous nous permettons d'ajouter que cela n'est pas sans importance pour l'Alsace, région dans laquelle l'enseignement en français à l'école n'a réellement commencé qu'au XIXe siècle, sous Napoléon III.



"Le" grand historien du Moyen-Age de l'Alsace, le **professeur Francis RAPP** (photo de gauche), Membre de l'Institut, professeur émérite de l'Université de Strasbourg s'est interrogé: "Les Etats bourguignons ont ils servi de modèle à l'Etat autrichien?" et a élargi la vision géographique et politique de la journée. Il nous a parlé d'une période pendant laquelle l'Etat moderne et souverain s'est affirmé, d'abord en France, puis en Grande-Bretagne et en Espagne. En revanche ce modèle d'Etat moderne s'est imposé difficilement à l'Est face à un Saint-Empire rétif à la centralisation. Maximilien 1er de Habsbourg étend l'empire familial à l'Ouest et à l'Est. Il fut tout autant rêveur et visionnaire que travailleur acharné. Il voulait structurer ses possessions de manière moderne. Il épousera Marie, la fille de Charles le Téméraire qu'il défend contre l'appétit du roi de France, et qui apporte les Pays-Bas aux Hasbourg, leurs enfants seront Marguerite de Bourgogne et Philippe Le Beau (Espagne). Les Etats bourguignons sont éparses et divers et les ducs de Bourgogne s'inspireront de la la France pour en rationaliser l'administration. Ainsi les universités de Louvain (en 1527) et Maline seront créées pour former les juristes. Quant à la Toison d'Or, elle sert à créer une fusion aristocratique au sein de l'empire. En 1493, lorsque Maximilien 1er accède à la tête du Saint Empire, il veut s'inspirer du modèle des Pays-Bas bourguignons, lui même en grande partie inspiré du modèle administratif français. L'empereur n'arrive pas, dans un premier temps à s'imposer. Il subi aussi des revers militaires et est battu par les Suisses en 1499. Il décide alors de faire l'Etat où on peut le faire, c'est à dire en Autriche et regroupe ses Etats en deux blocs: Niederösterreich et Oberösterreich et installe dans chaque unité administrative des institutions à la française avec notamment un "Regiment" et une

"Schatzkammer". Il choisit Innsbruck comme capitale car il doit garder un oeil sur l'empire et y créer un certain nombre d'institutions, comme un "Hofrat" compétent pour l'ensemble autrichien. Son, , Mathieu a des compétences multiples et étendues, nous fait remarquer en souriant le professeur Rapp, il est aussi responsable du recrutement des "Schlafweibe"...



L'empereur n'impose rien aux Landtage mais négocie. En 1518, il réunit à



Innsbruck les représentants de tous les "Landtage" (diètes), c'est un plein succès, les assemblées représentatives étaient ainsi associées au travail de gouvernement et surtout acceptaient d'y collaborer. Maximilien a jeté les bases de l'Etat autrichien correspondant au modèle de l'Etat moderne européen inspiré de la France mais étendu progressivement à toute l'Europe.

M. Peter HAGEN, Landesobmann de la [Paneuropa Union Voralberg](#) a présenté son association et **M. Gerhard GRAHAMMER** (photo de droite) nous a entretenu de manière à la fois historique et divertissante sur la fluctuation des frontières dans le Vorarlberg. **M.**



Werner EUSKIRCHEN, Landesvorsitzender de la Paneuropa Union Rheinland-Pfalz, a traité le sujet: "Herzogswegen als Beitrag zur europäischen Integration und Betonung der geschichtlichen Verbundenheit in Pfalz, Saar, Elsass und Lothringen".

Pour conclure, M. Peter Heinrich von WESSENBERG, vice-président de [l'Association Jeanne de Ferrette](#) et principal initiateur du concours Jeanne de Ferrette en compagnie de M. Philippe NUSS, ont remercié les participants et rappelé les objectifs du concours: Evoquer les fluctuations des frontières, de France en Roumanie, au sein des territoires historiquement habsbourgeois et austro-hongrois, donc du Sundgau jusqu'en Transylvanie et en Bucovine, afin de mettre en relief ces fluctuations de frontières pour les citoyens des pays d'Europe aujourd'hui. La participation au concours peut se faire sous la forme d'une oeuvre scientifique ou littéraire, ou encore d'un film et la clôture en a été fixée au 1er décembre 2009.

[Henri de Grossouvre](#)